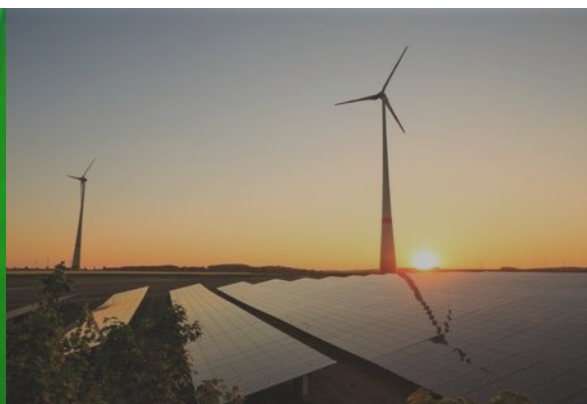


Strasbourg, 19 octobre 2021

Intervention
Adhérent

LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LES PROJETS D'ENR - PV

En partenariat avec



AMORCE EN QUELQUES MOTS

Principale association de collectivités et de leurs partenaires du secteur privé et associatif, spécialisée dans les domaines des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur ainsi que de l'eau et l'assainissement.



CHIFFRES CLÉS

- Association Nationale (Loi 1901), créée en 1987
- 17 représentants au Bureau
- 50 membres du Conseil d'Administration (dont 35 élus et 15 partenaires de collectivités)
- Équipe de 27 permanents
- Bureaux à Lyon et à Paris



+ de 1000 ADHÉRENTS



2/3

DE COLLECTIVITÉS

Communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, syndicats, conseils départementaux, conseils régionaux...

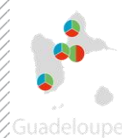
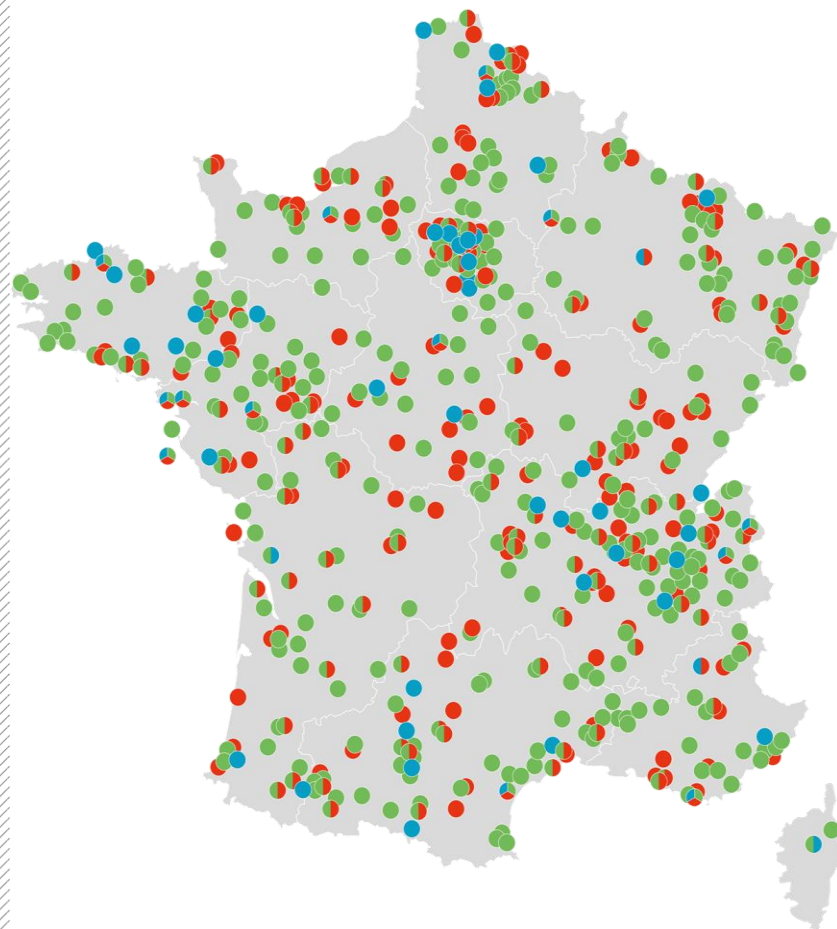
Regroupant 60 millions d'habitants, repartis sur l'ensemble du territoire français (métropole, insulaire et ultra-marins)

1/3

DE PARTENAIRES DES COLLECTIVITÉS

Associations et fédérations professionnelles, fabricants, fournisseurs, opérateurs, bureaux d'études, cabinets juridiques, organismes financiers...

Le nombre d'adhérents a doublé en 10 ans, suivant une progression annuelle de 10%



Guadeloupe



Martinique



Guyane Française



La Réunion



Mayotte

Légende :

- Adhérents déchets
- Adhérents énergie / réseaux de chaleur et de froid
- Adhérents eau

LES COMPÉTENCES D'AMORCE

Grâce à ces compétences, AMORCE favorise l'économie circulaire, accompagne la transition énergétique et déploie la chaleur renouvelable dans les territoires.

Depuis 2018, l'association a également pour ambition de refonder la politique territoriale de l'eau.



DÉCHETS

Prévention
Responsabilité Élargie
des Producteurs (REP)
Collecte

Recyclage
Valorisation
Stockage



ÉNERGIE

Maîtrise de l'énergie
Rénovation
énergétique
Lutte contre la précarité
énergétique

Distribution d'énergie
Énergies renouvelables
Réseaux de chaleur
Planification énergie
climat



EAU

Préservation des
ressources
Production et distribution
d'eau potable
Collecte et traitement
des eaux usées

Gestion intégrée du
pluvial
Prévention des
inondations



FONCTIONS
TRANSVERSES

Planification
Financement
Montage de projets
Montage juridique

Fiscalité
Concertation
Communication

LES NIVEAUX D'IMPLICATION DES COLLECTIVITES

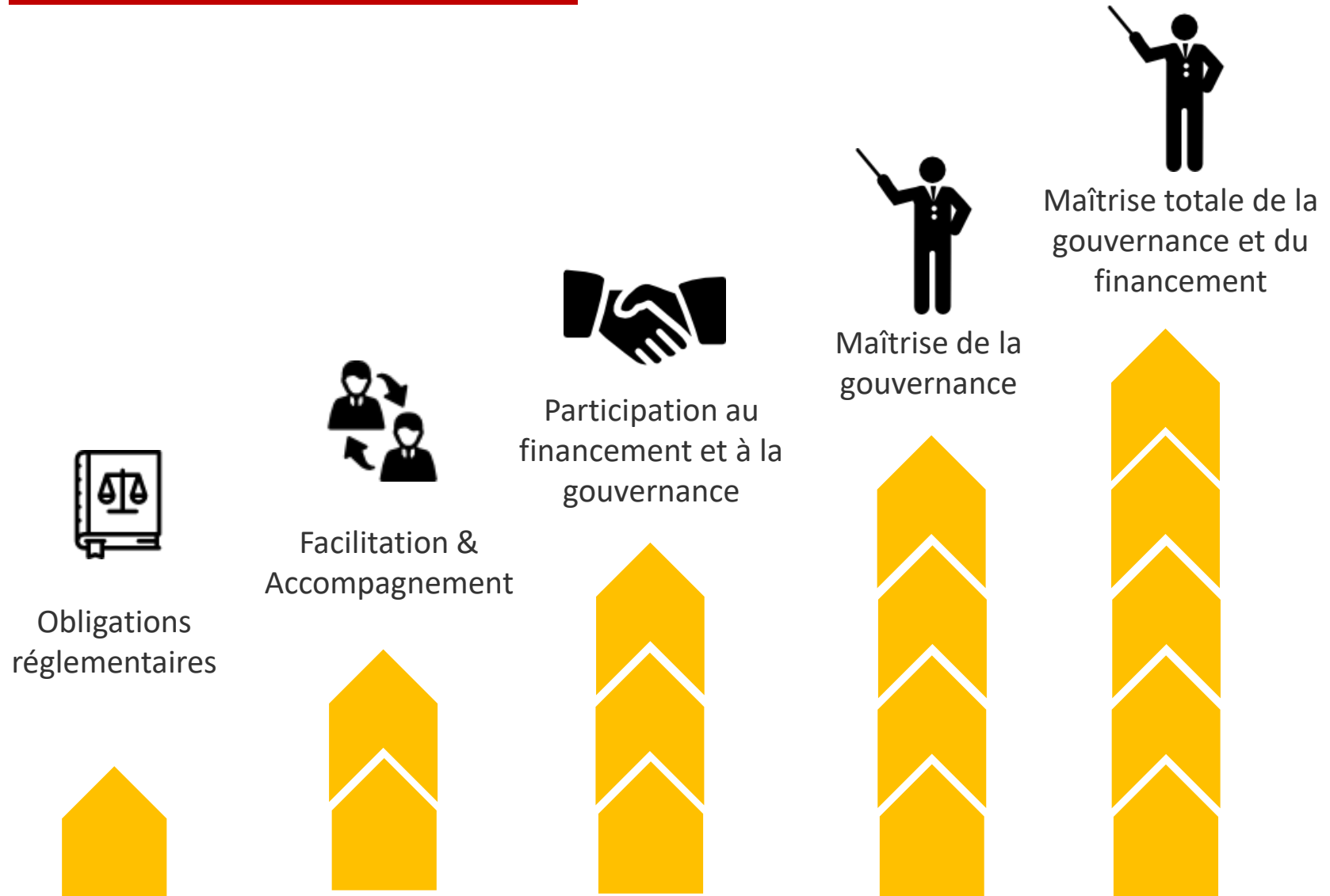


RAPPEL - CADRE JURIDIQUE DE LA PRODUCTION D'ENR PAR LES COLLECTIVITÉS

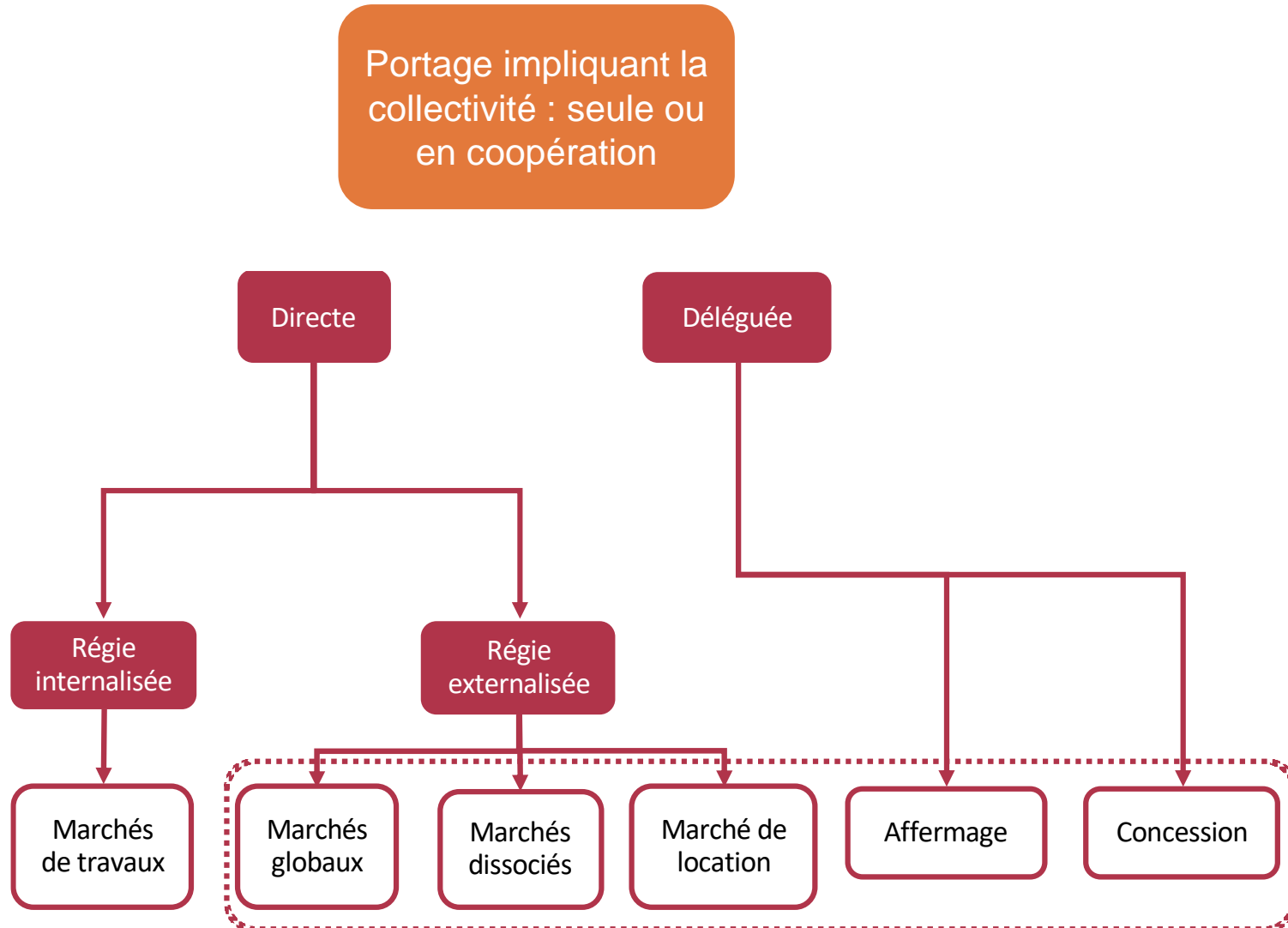
Collectivité		Compétence	Références
Région		« aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales des installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables »	L'article 88 de la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle II)
Département		« aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales des installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables »	L'article 88 de la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle II)
Bloc communal	Commune	« aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter dans les conditions prévues par le présent code toute nouvelle installation hydroélectrique, toute nouvelle installation utilisant les autres énergies renouvelables »	L. 2224-32 du CGCT
	EPCI		
Toute autre entité		« quelle que soit la mission pour laquelle elle a été constituée, exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est propriétaire »	l'article 88 II de la Loi Grenelle II



DIFFÉRENTS NIVEAUX D'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS

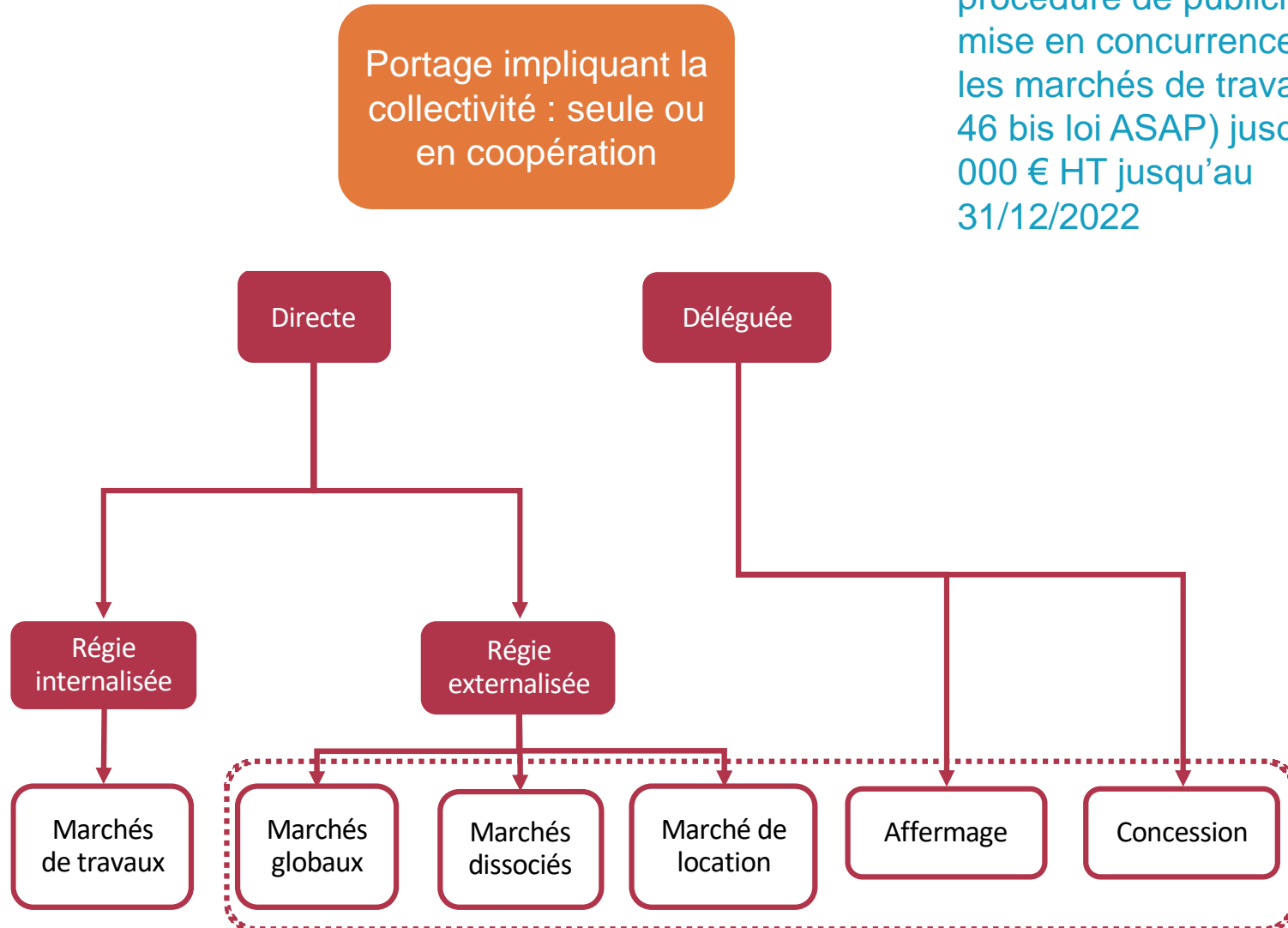


1 – PRODUIRE SUR LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS



1 – PRODUIRE SUR LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

- Marché de travaux :
 - Le seuil de dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux (art 46 bis loi ASAP) jusqu'à 100 000 € HT jusqu'au 31/12/2022



2 – ACCOMPAGNER / FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROJET

DES COLLECTIVITÉS

Planification

Plan Climat Air Energie Territorial
SCoT

Urbanisme

Faciliter l'insertion de toiture photovoltaïque
Zonage PLU en faveur du PV

Mise à disposition du patrimoine

COT/AOT ou BE/BEA

Démarches volontaires

Cadastre solaire

Accompagnement de projets citoyens

Participation/Animation du dialogue territorial

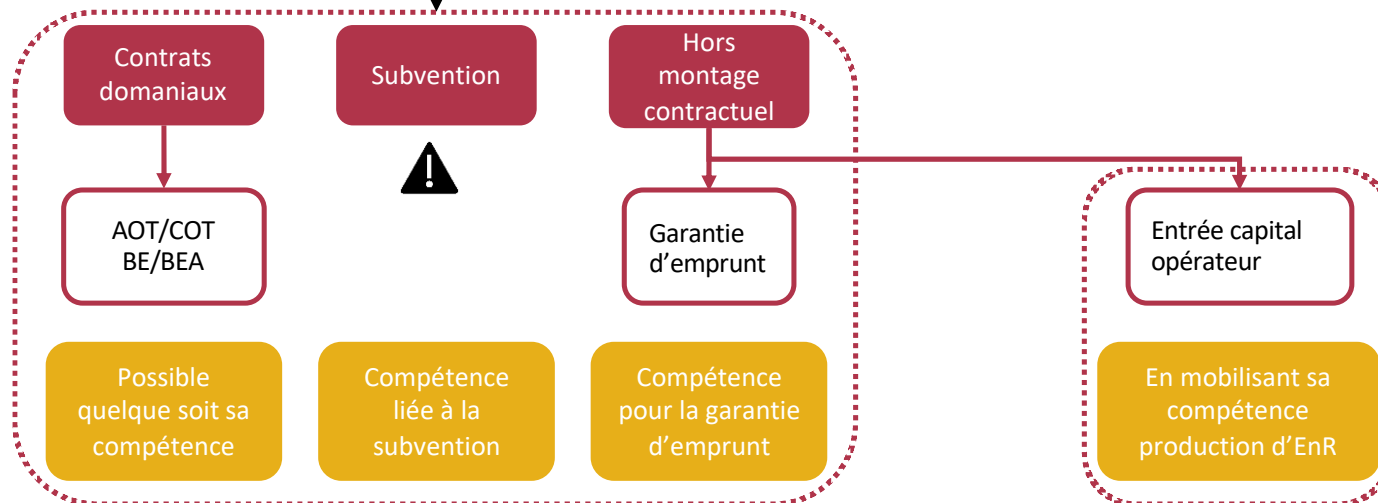
Proposer un appel à initiative privée (AIP) aux propriétaires prêt à mettre à disposition des zones solarisables (Toiture industrielle, agricole, tertiaire, zone dégradée).

2 – ACCOMPAGNER / FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROJET

DES COLLECTIVITÉS

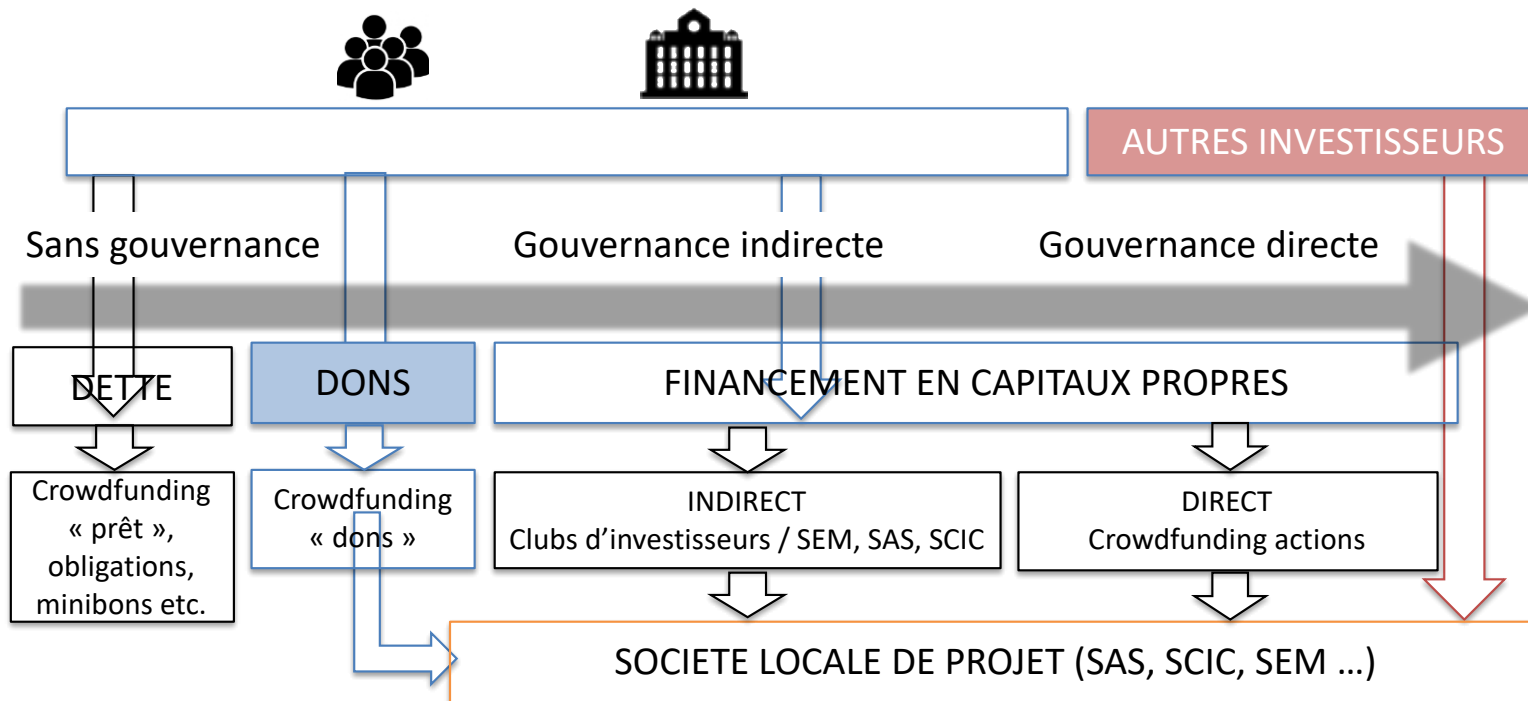
Susciter / Soutenir initiatives locales

Moindre implication dans le portage du projet
Mise à disposition de patrimoine
Subvention de projet (non soutenu par l'Etat)
Garantie d'emprunt pour des porteurs de projet



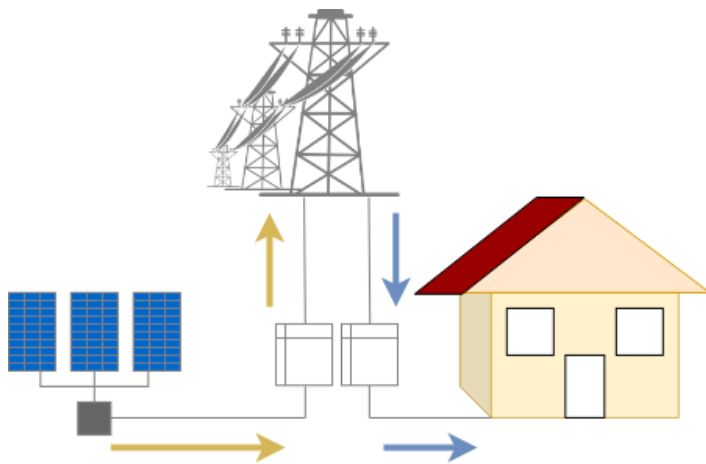
3 – PARTICIPER À DES PROJETS SUR VOS TERRITOIRES

Investissement dans une société de projet de production d'EnR

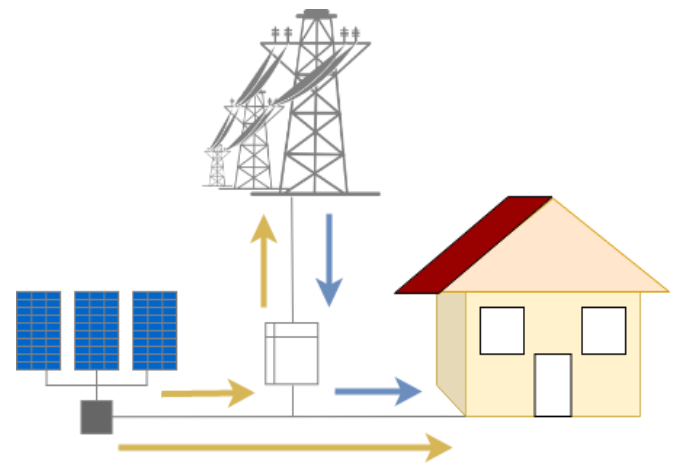


4 – VALORISATION DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

- 1) J'estime le potentiel des surfaces exploitables – (x kWc disponible)
- 2) Je réalise les simulations économiques
 - Courbe de consommation du site
 - Objectifs de réduction de consommation du site
 - Courbes de simulation de production photovoltaïque
- 3) Je choisis le mode d'exploitation adapté :



Injection / vente totale sur le réseau



Autoconsommation

4 – VALORISATION DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE



< 100 kWc

- Guichet ouvert - Tarif d'achat garanti sur 20 ans

> 100 kWc

- Appel d'offre CRE / Complément de rémunération sur 20 ans

< 100 kWc

- Guichet ouvert - Prime d'installation (€/kWc installé) + tarif d'achat pour le surplus injecté

> 100 kWc (taux autoconsommation > 50 %)

- Appel d'offre CRE / Complément de rémunération sur 20 ans, calculé en favorisant l'autoconsommation

4 – VALORISATION DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE



< 100 kWc

- Guichet ouvert - Tarif d'achat garanti sur 20 ans

> 100 kWc

- Appel d'offre CRE / Complément de rémunération sur 20 ans

< 100 kWc

- Guichet ouvert - Prime d'installation (€/kWc installé) + tarif d'achat pour le surplus injecté

> 100 kWc (taux autoconsommation > 50 %)

- Appel d'offre CRE / Complément de rémunération sur 20 ans, calculé en favorisant l'autoconsommation

Nouvel arrêté tarifaire PV (avec des simplifications / procédures)

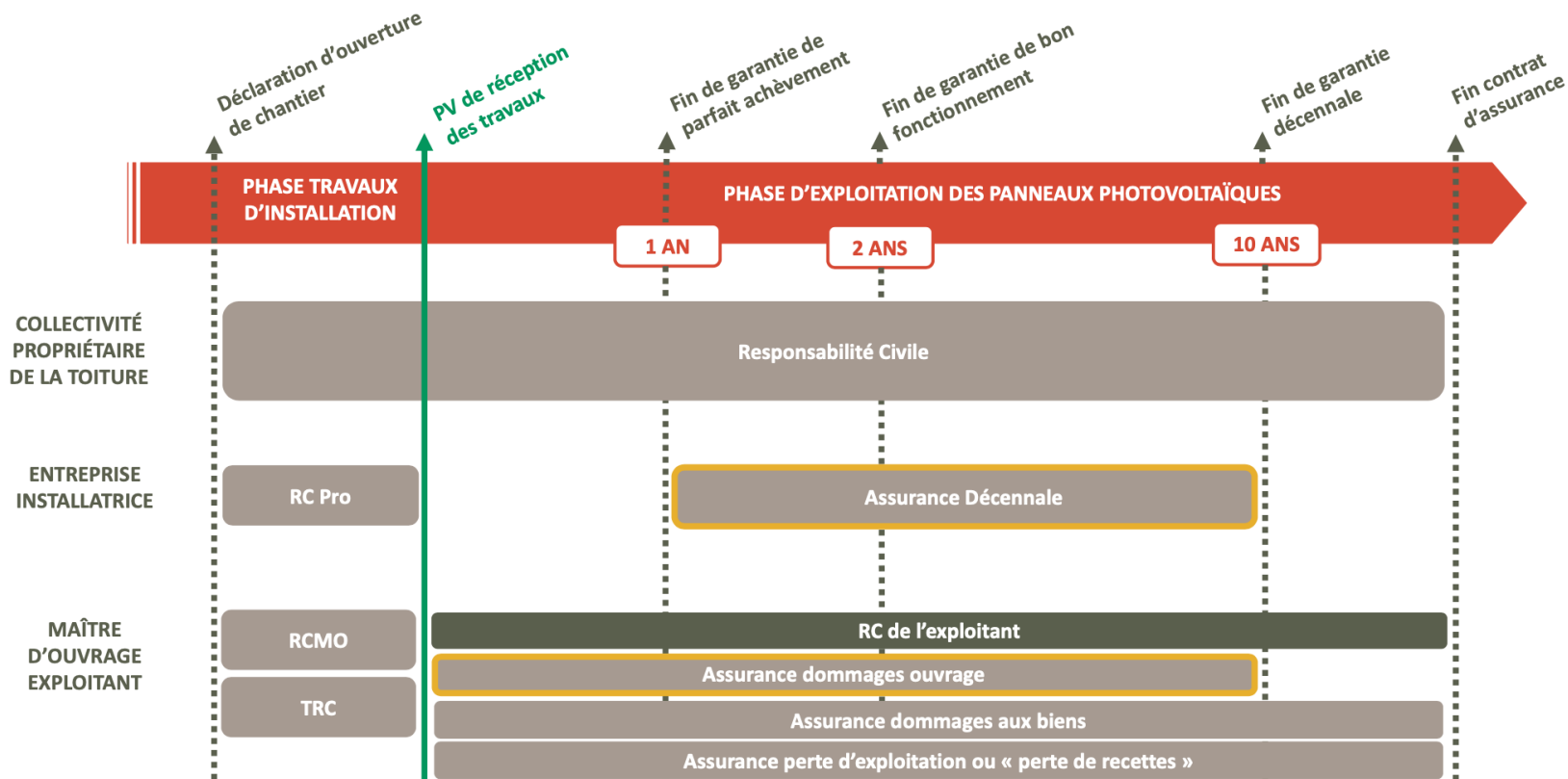
100 à 500 kWc – Guichet ouvert – tarif d'achat garanti sur 20 ans

Si autoconsommation – pas de prime d'installation

mais tarif identique en vente du surplus qu'en vente totale

5 – QUELLES ASSURANCES POUR TOITURE

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE IMPLIQUANT LA TOITURE D'UNE PROPRIÉTÉ PUBLIQUE :
 TYPOLOGIE ET TEMPORALITÉ DES ASSURANCES



- assurance optionnelle
- assurance exigée par le gestionnaire de réseau d'électricité
- assurance optionnelle ou légalement obligatoire suivant les caractéristiques propres du projet photovoltaïque

TRC : Tout risques chantier
 RCMO : RC Maitre d'Ouvrage

5 – QUELLES ASSURANCES POUR TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Note dédiée – contactez amorce@amorce.asso.fr



Réf. AMORCE ENJ 16

Avril 2021



Installations photovoltaïques

Sur les toitures publiques :

Problématiques assurantielles

6 – QUELQUES COUTS DE TOITURE

PHOTOVOLTAÏQUE

3 kWc – surface utile : 18 m²

entre 8 000 et 9 000 €

9 kWc – surface utile : 45 m²

Entre 14 000 et 16 000 €

36 kWc – surface utile : 200 m²

Entre 40 000 et 48 000 €

100 kWc – surface utile : 550 m²

Entre 110 000 et 136 000 €

6 – QUELQUES COÛTS DE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

3 kWc – surface utile : 18 m²

entre 8 000 et 9 000 €

9 kWc – surface utile : 45 m²

Entre 14 000 et 16 000 €

36 kWc – surface utile : 200 m²

Entre 40 000 et 48 000 €

100 kWc – surface utile : 550 m²

Entre 110 000 et 136 000 €

Toit de l'église Saint-Sébastien **Boesenbiesen** – 17 kWc



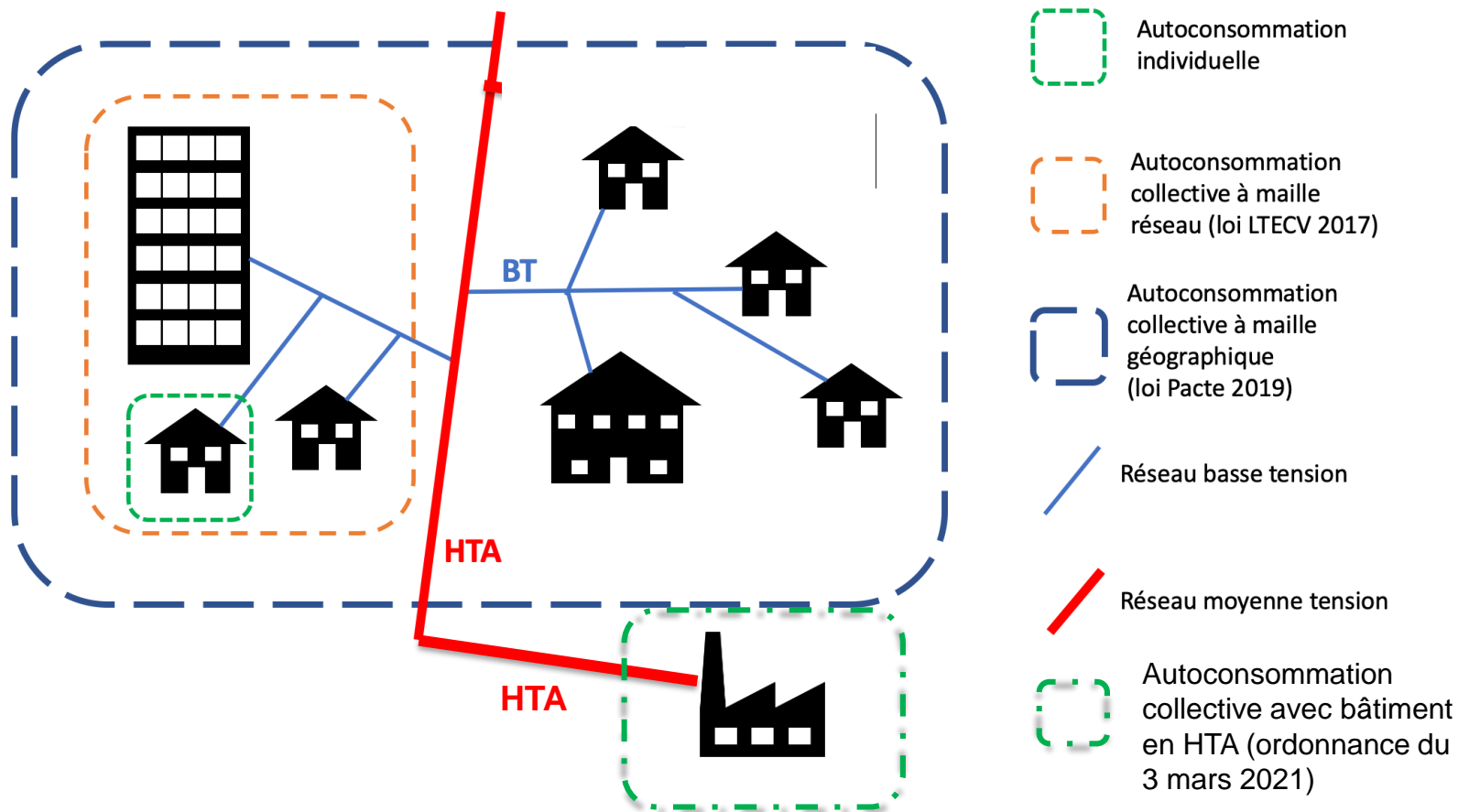
6 – QUELQUES COÛTS DE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

3 kWc – surface utile : 18 m ²	entre 8 000 et 9 000 €
9 kWc – surface utile : 45 m ²	Entre 14 000 et 16 000 €
36 kWc – surface utile : 200 m ²	Entre 40 000 et 48 000 €
100 kWc – surface utile : 550 m²	Entre 110 000 et 140 000 €

Kingersheim – toiture de l'école du Centre – 100 kWc – 136 000 €
Fond propre mobilisé : 34 000 €



SLIDES AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

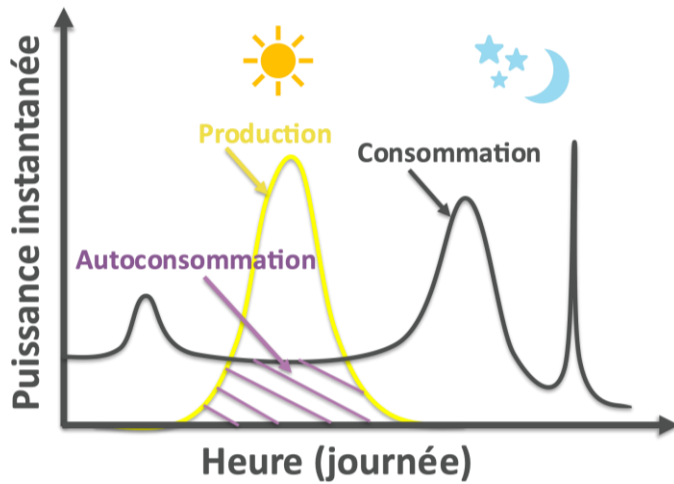


SLIDES AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

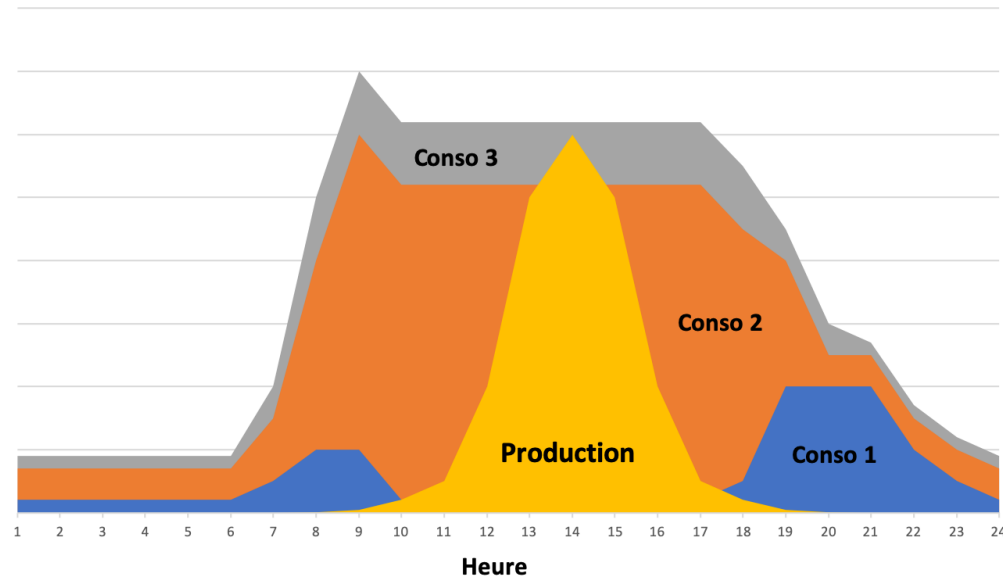
Situation
autoconsommation
individuelle



Situation
autoconsommation
collective



Exemple de profils de consommation/production en autoconsommation collective



Projet d'EnR
Vente totale au réseau

Sans compétence prod EnR

Avec compétence prod EnR

Produire quand même – Uniquement PV sur mes bâtiments

Produire

Susciter / Soutenir initiatives locales

Susciter / Soutenir initiatives locales

Seul

Avec d'autres dont PPriv

Avec d'autres PPub

Coopérations contractuelles ou associatives

Coopérations contractuelles ou associatives

Contrats domaniaux

Subvention

Hors montage contractuel

AOT/COT BE/BEA

Garantie d'emprunt

Entrée capital opérateur

Mobiliser ma compétence prod EnR et/ou participation au capital sociétés d'EnR

Hors montage contractuel

Contrats domaniaux

Subvention

Garantie d'emprunt

AOT/COT BE/BEA

Entrée capital opérateur

Compétence liée au moins en partie à l'objet social de l'opérateur

Compétence pour la garantie d'emprunt

Possible quelque soit sa compétence

Compétence liée à la subvention

Directe

Déléguée

100% public

+50% public

-50% public

100% privé

SPL

SEM

SA/SAS

SCIC

100% public

+50% public

-50% public

SPL

SEM

SCIC

100% public

+50% public

-50% public

100% privé

SPL

SEM

SA/SAS

SCIC

Régie internalisée

Régie externalisée

Marchés de travaux

Marchés globaux

Marchés dissociés

Affermage

Concession

100% public

+50% public

-50% public

SPL

SEM

SA/SAS

SCIC

100% public

+50% public

-50% public

100% privé

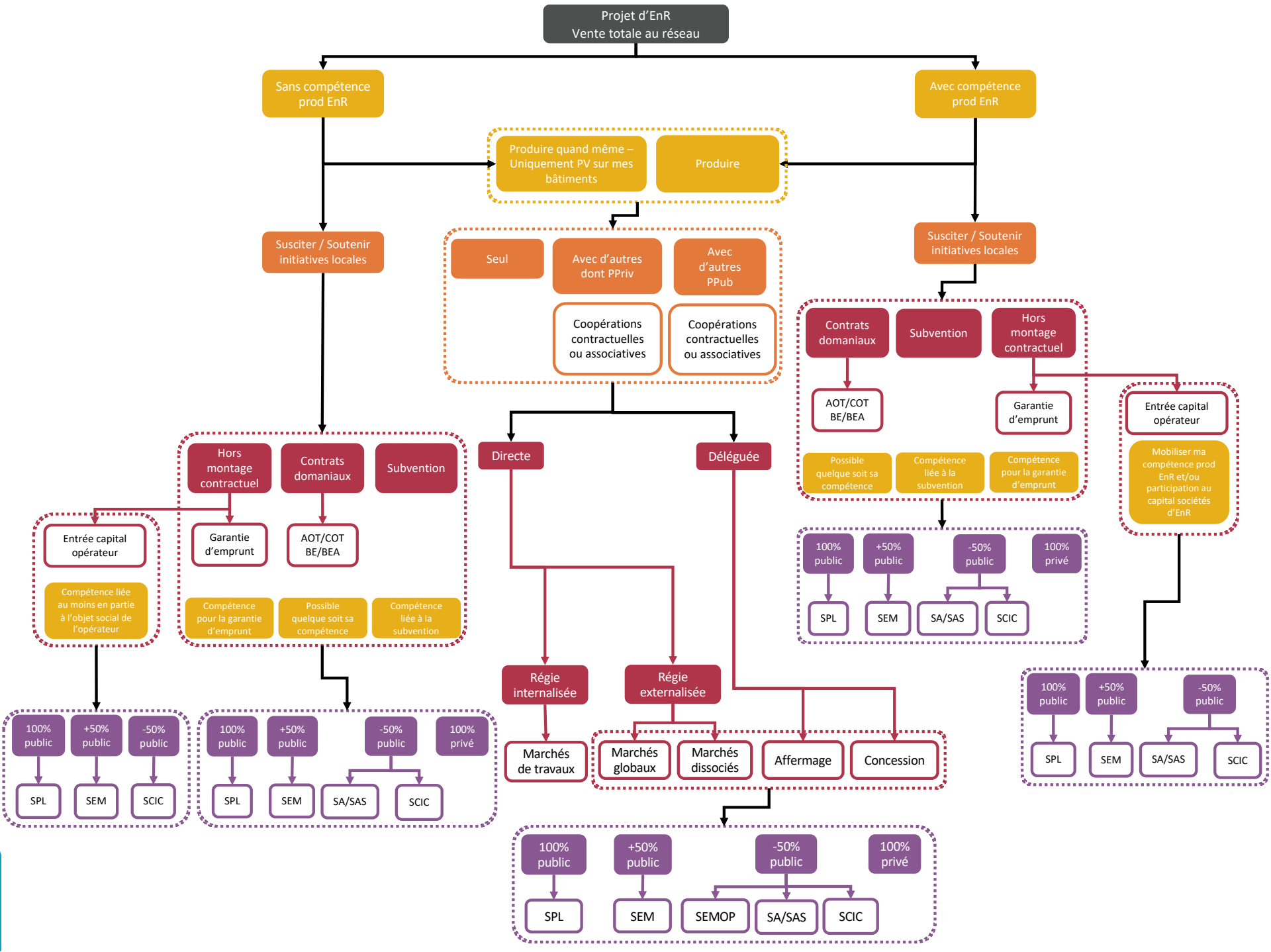
SPL

SEM

SEMOP

SA/SAS

SCIC



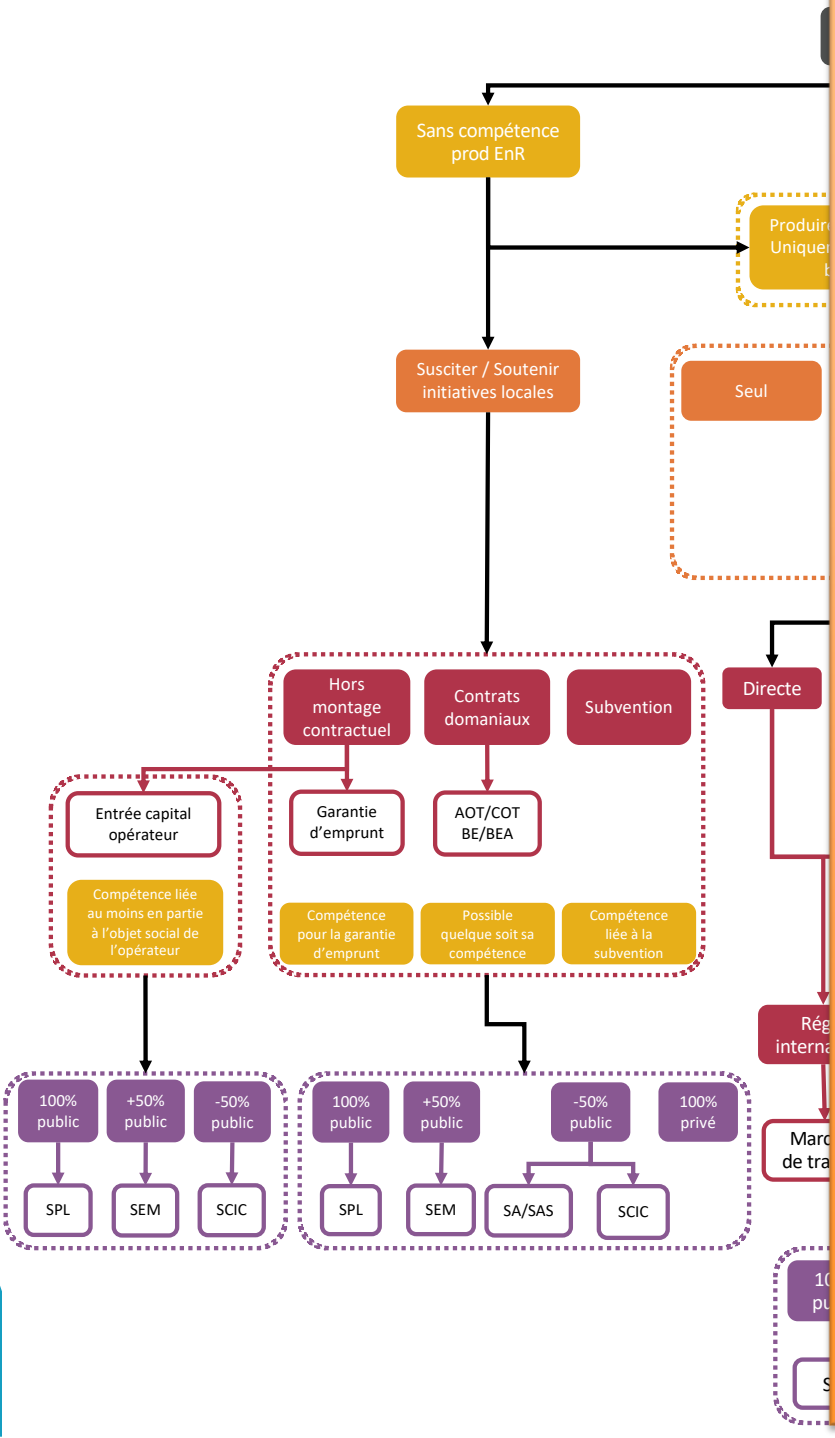
Série Juridique
Réf AMORCE ENJ15
Mai 2020

**Guide des montages juridiques :
Production d'EnR et réalisation de réseaux
De chaleur et de froid par les Collectivités**



Avec le soutien technique et financier de
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Disponible gratuitement sur
amorce.asso.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

Disponible gratuitement sur le site amorce.asso.fr et sur ademe.fr



Chapitre 1 - Quelles ambitions pour le photovoltaïque ?.....	6
1.1. Changement climatique et énergie.....	7
1.2. Le photovoltaïque en France.....	9
1.3. Contexte international.....	16
Chapitre 2 - L'énergie photovoltaïque.....	20
2.1. L'effet photovoltaïque.....	21
2.2. Les composants d'une installation photovoltaïque.....	22
2.3. Les différents types d'installation.....	26
2.4. La production d'électricité.....	29
2.5. La fin de vie d'une installation photovoltaïque.....	33
Chapitre 3 - Déroutement d'un projet photovoltaïque.....	34
3.1. Les étapes du projet.....	35
3.2. Démarches et autorisations.....	39
3.3. Raccordement au réseau et modes d'exploitation de l'installation.....	43
3.4. Démantèlement et recyclage.....	48
3.5. Quel est le coût de l'énergie photovoltaïque ?.....	51
3.6. Fiscalité.....	56
Chapitre 4 - Stratégie et actions des collectivités.....	58
4.1. Rôle et implication des collectivités.....	59
4.2. Planification énergétique régionale et locale.....	61
4.3. Insertion dans l'urbanisme.....	65
4.4. Agir sur le patrimoine des collectivités.....	74
4.5. Accompagnement et participation au développement de projets sur le territoire.....	79

On se retrouve en présentiel !

AMORCE
DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU

SDEDA

**La relance économique
pour atteindre les objectifs
de transition écologique des territoires ?**



35^{ème} Congrès
20, 21 et 22 octobre 2021 • Troyes



UNE QUESTION ?
CONTACTEZ-NOUS :

Gwenolé LE BARS
Chargé de mission énergie renouvelable
glebars@amorce.asso.fr
04 81 91 43 36